

**Conseil économique et social**Distr. générale
17 mars 2022

Français

Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarantième réunion

Dakar (hybride), 11-13 mai 2022

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires**Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et à son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique****I. Introduction**

1. Le présent rapport fait le point sur l'appui que les organismes du système des Nations Unies opérant en Afrique ont apporté à l'Union africaine et à son Agence de développement, pendant la période allant d'avril 2021 à mars 2022. Il couvre l'appui à la mise en œuvre des priorités de l'Union africaine aux niveaux régional, sous-régional et national, notamment celles énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons. Dans ce contexte, le chapitre II du rapport présente une vue d'ensemble de l'assistance fournie par la toute récente Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, au titre du Cadre de développement Union africaine — Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le chapitre III présente les principales activités du programme 9 de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et du Département de la communication globale, dans le cadre de leur action conjointe en faveur de l'Afrique. Enfin, le chapitre IV présente un rapport initial sur les efforts actuellement déployés par la CEA et l'Agence de développement de l'Union africaine pour rendre opérationnel le mémorandum d'accord récemment renouvelé et révisé entre les deux organisations visant à accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

* E/ECA/COE/40/1.



II. Plateforme de collaboration régionale pour l’Afrique et Cadre de développement Union africaine — Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l’horizon 2030

2. La Plateforme de collaboration régionale pour l’Afrique, lancée en décembre 2020 sous les auspices de la Vice-Secrétaire générale, est une architecture collaborative régionale revitalisée qui rassemble 25 entités des Nations Unies actives sur le continent dans les domaines du développement durable et de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063, notamment pour relever les principaux défis qui transcendent les frontières nationales et qui ont une portée régionale, en appui aux équipes de pays des Nations Unies au niveau national, par des conseils sur les politiques, l’assistance technique, des services consultatifs, des actions de sensibilisation et, dans certains cas, un appui aux programmes.

3. La plateforme comprenait initialement sept coalitions d’opportunités et de thèmes, regroupées autour de questions politiques transversales, et trois groupes de travail interinstitutions constitués pour donner suite aux recommandations du rapport du Secrétaire général sur l’Organisation des Nations Unies, intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l’Organisation des Nations Unies : améliorer l’efficacité et l’application du principe de responsabilité grâce à une nouvelle structure de gestion » (A/72/492/Add.2), visant à promouvoir une action conjointe et une coordination sur le centre de gestion des connaissances, l’établissement de rapports à l’échelle du système et les services communs de soutien. Servant de principaux vecteurs des activités de fond de la Plateforme, les coalitions d’opportunités et de thèmes mettent en commun l’expertise du système des Nations Unies de manière agile et opportune pour répondre aux besoins en mutation des régions et des pays. Elles sont axées sur la demande et les résultats, et évitent approches cloisonnées et chevauchements. Une huitième coalition de ce type, consacrée aux initiatives et stratégies régionales, a été officiellement constituée en début d’année 2022, pour s’intéresser en priorité au caractère transfrontalier des initiatives régionales pour le Sahel, la Corne de l’Afrique et les Grands Lacs.

4. Les deux dernières années du programme de réforme de l’ONU ont été productives, malgré l’environnement défavorable engendré par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l’instabilité mondiale croissante en matière de sécurité et la dégradation des conditions socio-économiques qui touche les vies et les moyens de subsistance aux niveaux mondial, régional et national.

5. Au cours de la période d’avril 2021 à mars 2022, la Plateforme a fourni un soutien agile et bien ciblé aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies, aux États membres et aux partenaires régionaux en coordonnant la réponse régionale du système des Nations Unies aux défis transversaux en Afrique.

6. Les sections qui suivent décrivent un certain nombre des activités menées au cours de la période du rapport au titre de chacune des coalitions d’opportunités et de thèmes.

A. Coalition d’opportunités et de thèmes 1 : renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable

7. La coalition d’opportunités et de thèmes 1, co-animée par la CEA et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), s’est concentrée sur la conception et le lancement d’un portail en ligne commun ONU-Afrique sur les

données pour le développement. La plateforme continentale qui en est résultée a été élaborée et lancée le 13 septembre 2021 en marge de l'Assemblée générale. Le lancement a été suivi par plus de 220 participants. Il s'agit d'un répertoire unique qui recueille des données et des documents de grande qualité sur la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans tous les pays africains. Il s'agit de la première entreprise de ce type qui se voulait donner une démonstration statistique des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063.

8. La plateforme présente des ensembles complets de données pratiques, qui s'avèreront particulièrement utiles aux gouvernements et aux partenaires pour suivre les progrès, prendre des décisions judicieuses, évaluer les résultats et les impacts, mener des analyses approfondies et des évaluations des progrès au niveau des objectifs et des indicateurs, et les relier aux plans nationaux de développement.

B. Coalition d'opportunités et de thèmes 2 : assurer une gestion macroéconomique efficace et efficiente et accélérer la transformation et la diversification inclusives de l'économie

9. La coalition d'opportunités et de thèmes 2 est animée conjointement par la CEA, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Pour la période considérée, elle s'est concentrée sur l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui offre aux pays africains une occasion inestimable d'approfondir l'intégration régionale, de favoriser les échanges intra-africains et de promouvoir un système commercial universel, en stimulant les exportations des pays en développement et en éliminant les obstacles au commerce pour les pays les moins avancés.

10. L'importance de l'intégration régionale est d'autant plus évidente aujourd'hui après le choc de la COVID-19, qui a déjà entraîné une reconfiguration des chaînes de valeur mondiales. Le principal obstacle à la réalisation de l'objectif de la coalition 2 a été la flambée de la pandémie de COVID-19, qui a non seulement modifié la manière dont les produits du programme étaient obtenus, mais également retardé l'opérationnalisation de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange. À ce stade, la CNUCED, la CEA et le PNUD collaborent avec d'autres organismes, notamment le Centre du commerce international (ITC), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine, pour accompagner les pays africains dans des domaines tels que la négociation des listes tarifaires, des règles d'origine et des offres concernant le commerce des services, la ratification, la mise en œuvre et le bon fonctionnement de l'Accord.

11. En outre, la CNUCED et la CEA ont assuré un accompagnement au renforcement des capacités en matière de politiques et de commerce des services dans les secteurs de la finance, du tourisme et des transports en Éthiopie, en Gambie, au Kenya, au Mali, au Nigéria et au Togo. Le PNUD a également collaboré avec la CEA, la CNUCED et l'ITC au renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et opérant en Afrique de l'Ouest dans la compréhension des règles de la Zone de libre-échange continentale africaine et la recherche de nouvelles opportunités de marché.

C. Coalition d’opportunités et de thèmes 3 : valoriser les dividendes démographiques en investissant dans l’autonomisation des jeunes et des femmes (santé, éducation et emploi) pour le développement durable

12. La coalition d’opportunités et de thèmes 3 est co-animée par l’Organisation internationale du Travail (OIT), l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), le FNUAP et l’Organisation mondiale de la Santé (OMS). Au cours de la période, la coalition a établi plusieurs notes d’orientation et études pour donner une estimation des effets directs ou indirects de la COVID-19 sur les piliers du dividende démographique, y compris la documentation des meilleures pratiques y relatives en Afrique avant et dans le contexte de la COVID-19. Dans le cadre de ce processus, 29 initiatives ont été recueillies et documentées, en vue d’éclairer l’action politique et les investissements pour mieux aller de l’avant et assurer une reprise verte, résiliente et inclusive.

13. Plusieurs documents de travail ont également été établis sur le lien entre démographie et paix et sécurité au Sahel, dont six études de cas de pays, deux exercices de modélisation statistique et un ouvrage de synthèse, et des concertations nationales et une session ont été organisées sur la démographie, la paix et la sécurité en marge de la vingtième édition du Forum de Bamako qui s’est tenu du 20 au 22 mai à Bamako, sur le thème « Développement durable et capital humain : résultats et priorités opérationnelles pour la transition au Mali ».

14. La coalition a également mis au point une approche innovante de la gestion du recensement dans le contexte de la COVID-19 en Côte d’Ivoire et au Ghana, avec l’appui du PNUD, de la CEA, du FNUAP et de la Banque mondiale. Le projet visait à faire appel à des observateurs indépendants de plusieurs pays du continent pour participer à un exercice sur le contrôle indépendant du processus de recensement. L’exercice a permis à la Côte d’Ivoire et au Ghana de mettre à profit les compétences développées dans d’autres pays et à leurs experts d’acquérir également des compétences supplémentaires à appliquer dans leur pays d’origine.

D. Coalition d’opportunités et de thèmes 4 : mettre à profit les nouvelles technologies et faciliter les transitions numériques pour une croissance et un développement inclusifs

15. La coalition d’opportunités et de thèmes 4, co-animée par l’UIT, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l’OMS, définit les priorités, les opportunités et les lacunes, promeut les initiatives phares, apporte des perspectives régionales et renforce les partenariats régionaux. En 2021, la coalition s’est attachée à mettre à profit les atouts du système des Nations Unies sur le continent pour accompagner les pays dans les efforts qu’ils déploient pour exploiter, adopter et mettre à l’échelle de manière durable les innovations technologiques et numériques en vue d’une croissance inclusive, du développement des compétences, de la création d’emplois et du développement socio-économique global.

16. La coalition a collaboré avec les équipes de pays des Nations Unies des 17 pays africains suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Cabo Verde, Égypte, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Namibie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo et Zimbabwe. Son large champ de collaboration avec les équipes de pays a porté, entre autres, comme on l’a vu au Malawi, sur la fourniture d’une assistance technique pour la conception de stratégies numériques, l’évaluation de politiques en matière de solutions technologiques, l’apport d’un appui analytique pour combler les lacunes des

données relatives aux objectifs de développement durable, le renforcement des capacités en matière de numérisation et d'utilisation de mégadonnées, et l'analyse de données pour la reprise socio-économique.

E. Coalition d'opportunités et de thèmes 5 : encourager l'action et la résilience climatiques

17. La coalition d'opportunités et de thèmes 5, co-présidée par la FAO, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'UNESCO, a été constituée pour piloter les travaux de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique visant à encourager l'action sur les changements climatiques, à renforcer la gouvernance des ressources naturelles et la résilience, et à faciliter les transitions énergétiques en vue du développement durable.

18. En 2021, la coalition a mis au point, pour la période 2021-2025, une matrice du programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 en Afrique. En étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine, elle a évalué, aux niveaux régional et national, un rapport d'étape couvrant le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad, en regard du programme d'action de l'Union africaine pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique.

19. En outre, un groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe a été créé pour mettre en œuvre le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique. La huitième session de la Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe et la septième réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe se sont tenues avec succès du 16 au 19 novembre 2021 à Nairobi. Ces deux rencontres ont été sanctionnées par l'adoption, par les ministres et leurs représentants chargés de la réduction des risques de catastrophe, de documents clés, dont la Déclaration de Nairobi, visant à accélérer le programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique.

20. Au niveau national, un appui a été apporté au Ministère de l'agriculture de l'Érythrée dans l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour le secteur agricole. Parmi les autres pays qui ont bénéficié d'un appui figurent l'Eswatini et la Zambie. Un appui coordonné a également été fourni aux États membres dans le cadre du partenariat pour l'évaluation et le renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe mis en place dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe.

F. Coalition d'opportunités et de thèmes 6 : paix, sécurité et respect des droits de l'homme

21. La coalition d'opportunités et de thèmes 6, co-animée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le PNUD, fournit un appui ciblé aux efforts visant à renforcer les capacités de l'Union africaine, des communautés économiques régionales, des mécanismes régionaux et des États membres en matière de prévention des conflits, de résolution des causes profondes des conflits et de maintien de la paix.

22. Dans ce contexte, le HCDH a collaboré avec la Commission de l'Union africaine à l'élaboration d'une infographie sur la participation des femmes aux processus de paix en Afrique. L'infographie montre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'importante résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en octobre 2000 pour donner suite à une série d'enseignements tirés au cours, au moins, des dix dernières années, du programme de maintien et de consolidation de la paix aux niveaux national, sous-régional et continental, et énonce les obligations qui incombent aux États de stimuler la participation des femmes au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Par ailleurs, aux côtés du HCDH et du Groupe de cinq pays du Sahel, l'ONUSC a organisé à Nouakchott un atelier de deux jours dont l'objectif était de stimuler la participation des femmes aux opérations de sécurité dans le Sahel. L'ONUSC a également mis en place un réseau de 1 800 jeunes militants, appelés « tisseurs de paix », dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint pour la paix et la justice du Fonds pour la consolidation de la paix dans les régions transfrontalières du Cameroun, du Gabon et du Tchad, afin d'en faire des agents de la consolidation de la paix dans les régions transfrontalières et de la prévention de l'instabilité liée aux trafics illicites.

23. En juillet 2021, la CEA, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission de l'Union africaine, a organisé l'examen régional africain de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières dans la région, dans le cadre de l'appui à l'opérationnalisation de la stratégie régionale globale de prévention pour la Corne de l'Afrique.

24. Pour contribuer aux efforts visant à garantir le respect des droits de l'homme internationaux et du droit international humanitaire et renforcer la protection des civils, la coalition a prêté son appui à la Commission de l'Union africaine et aux communautés économiques régionales pour l'intégration des droits de l'homme dans leurs systèmes d'alerte précoce. En partenariat avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, ainsi qu'avec le Burkina Faso, le Kenya, le Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et la Tunisie, le PNUD a mené des interventions visant à relever les défis et les goulets d'étranglement liés à la ratification, à l'incorporation en droit interne et à la mise en œuvre des traités de l'Union africaine, et à aider à renforcer les capacités de l'Union africaine et des États membres à appliquer les traités ratifiés.

G. Coalition d'opportunités et de thèmes 7 : déplacement forcé et migration

25. La coalition d'opportunités et de thèmes 7, co-animée par l'OIM et le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), sert de forum de plaidoyer axé sur les droits visant à mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'encontre des populations déplacées de force et des migrants, y compris en détention, dans des contextes de conflit, de non-conflit et de catastrophes naturelles.

26. En 2021, la coalition a apporté son appui aux États membres pour la gestion efficace des défis transfrontaliers, la consolidation des mécanismes de protection régionaux, la promotion de l'inclusion socio-économique et le renforcement des capacités. Au nombre des résultats à son actif, il faut mentionner la mise à disposition d'experts et l'organisation d'un forum de rencontre pour valider le projet de politique de l'Union africaine sur les mesures propres à prévenir et à combattre le trafic de migrants en Afrique. Une table ronde de haut niveau a été organisée sur la santé des migrants et des réfugiés en Afrique lors de la réunion régionale complémentaire du Sommet mondial de la santé, tenue à Kampala et organisée par l'Union africaine, l'OIM, l'OMS et d'autres parties prenantes.

27. À l'échelle régionale, le système des Nations Unies a apporté son soutien à la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée à Kampala en 2009 avec 40 signatures et 31 ratifications. La coalition 7 a également coordonné le lancement du plan d'intervention régional pour migrants dans la Corne de l'Afrique et au Yémen 2021-2024, visant à répondre, selon une démarche multipartenaire et pluriannuelle, aux besoins humanitaires, de développement et de protection des migrants le long de la route migratoire orientale, notamment les migrants en transit, les migrants bloqués, les migrants installés et les rapatriés entre la Corne de l'Afrique et le Yémen. Le plan réunit plus de 40 partenaires des États membres, dont Djibouti, l'Éthiopie, la Somalie et le Yémen, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, des partenaires du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales et nationales.

28. Un projet d'analyse prédictive interinstitutions et interpiliers a été lancé pour améliorer la coordination des données et renforcer la préparation aux risques croissants et interdépendants, comme ceux liés aux changements climatiques, dans le Sahel. Le projet a galvanisé un consortium de 18 partenaires de recherche de renommée mondiale, menant des travaux sur les principaux facteurs de vulnérabilité, autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, avec un accent particulier sur la façon dont les changements climatiques et d'autres grandes tendances peuvent contribuer à l'émergence ou à l'aggravation de risques dans le Sahel, en faisant appel aux meilleures pratiques de modélisation prédictive de différentes disciplines scientifiques.

H. Coalition d'opportunités et de thèmes 8 : initiatives sous-régionales

29. La coalition d'opportunités et de thèmes 8, axée sur les initiatives et les stratégies régionales, a été établie en février 2022 pour harmoniser le volet politique des activités des entités de développement régional sous l'égide des représentants spéciaux du Secrétaire général et des envoyés spéciaux en poste sur le continent. La coalition sera ouverte et comprendra un cadre de services sur demande qui renforcera la collaboration entre piliers avec, d'une part, les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux qui élaborent les stratégies politiques critiques et les démarches connexes et, d'autre part, les directeurs régionaux des entités des Nations Unies, qui interviennent dans les sous-régions où ces envoyés spéciaux et représentants spéciaux sont en poste. L'objectif est de mettre en avant les activités interpiliers des entités Nations Unies en Afrique en établissant un lien entre les volets politique, paix, sécurité et développement. La coalition a été établie pour appuyer l'action des représentants spéciaux et des équipes de pays des Nations Unies et leur donner l'occasion de tirer parti des synergies positives résultant de l'interdépendance de leurs domaines de travail respectifs.

30. Grâce à la coalition 8, la réponse des entités des Nations Unies en Afrique sera renforcée et des ressources pourront être mises à la disposition du système de développement des Nations Unies pour appuyer l'action des envoyés et des représentants spéciaux du Secrétaire général dans des contextes sous-régionaux particulièrement adaptés pour une réponse du système des Nations Unies. Cette démarche est également conforme à la vision holistique de la prévention des conflits du Secrétaire général qui sous-tend les stratégies régionales en cours de mise en œuvre, et surtout à son rapport intitulé « Notre Programme commun ».

31. Les membres de la coalition 8 coordonneront leurs activités dans le cadre d'échanges réguliers de haut niveau, l'organisation de missions d'évaluation

conjointes et la fourniture de conseils analytiques aux autres coalitions sur les questions émergentes. L'adhésion se fera par rotation et sera inclusive, multisectorielle, multinationale et axée sur les services et les pays. Les envoyés spéciaux et les représentants spéciaux ont insisté sur la nécessité de faire porter l'essentiel de leurs efforts sur la valeur ajoutée de la coalition 8, tout en évitant redondances et multiplication des démarches.

I. Réunion annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique

32. La réunion annuelle de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique s'est tenue le 28 février 2022 à Nairobi. Elle était présidée par la présidente de la Plateforme, Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, en présence également des vice-présidentes, Vera Songwe et Ahunna Ezaikonwa. Au nombre des autres participants figuraient de hauts fonctionnaires des Nations Unies, dont Cristina Duarte, Cheffe du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, Parfait Onanga Anyanga, Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, et les directeurs régionaux des entités des Nations Unies en Afrique, qui sont membres de la Plateforme.

33. La réunion a examiné les progrès accomplis en 2021 par les coalitions d'opportunités et de thèmes et les groupes de travail de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique, le programme de travail de la Plateforme pour 2022 et l'enquête menée par le Bureau de la coordination des activités de développement sur les besoins des coordonnateurs résidents dans les pays africains, besoins auxquels pourrait répondre la Plateforme. Les quatre principaux thèmes ressortis à cet égard d'une analyse des résultats de l'enquête sont les suivants : les données, l'action climatique, les cadres macro-économiques et la crise de la dette qui se profile, et la transformation numérique. L'une des décisions majeures prises à la réunion est que ces quatre thèmes devraient constituer les principaux domaines d'intérêt des coalitions et de la Plateforme pour 2022.

34. Les discussions sur le financement durable pendant cette crise ont été fort utiles. Des progrès ont été enregistrés dans la définition des priorités liées aux changements climatiques du programme d'action du Cadre de Sendai en Afrique. Les initiatives de la Zone de libre-échange continentale africaine, très ambitieuses, ont également bien progressé. Le lancement de la première plateforme de données marque ainsi une étape importante, avec des données de haute qualité désormais disponibles pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

35. En ce qui concerne les objectifs, il est urgent de se demander où en est l'Afrique. Les améliorations ont été modestes en raison, entre autres, des effets protéiformes de la pandémie de COVID-19. La question brûlante est désormais la prévention : le continent doit se focaliser sur ses capacités de production de vaccins de sorte qu'il devienne moins dépendant d'autres régions dans ce domaine. En outre, l'éducation, qui est également un élément important du Programme commun défini par le Secrétaire général, est un enjeu pertinent pour une véritable transformation et des investissements au niveau national.

36. Sur le plan économique, quelques variations du produit intérieur brut et les régressions prévues des principaux indices macroéconomiques ont été observées. Cette situation aura des répercussions sur les possibilités d'emploi, les jeunes et les femmes ayant moins de chances de jouer leur rôle dans l'économie du fait des effets de la pandémie.

37. Le risque d'un niveau d'endettement élevé du continent est une autre source de préoccupation. Il importe de réexaminer l'architecture financière et ses implications pour l'Afrique, en s'appuyant sur le programme de

financement du développement. Les défis politiques et sécuritaires qui se posent sur le continent remettent en cause quelques-uns des acquis enregistrés dans les domaines de la démocratie et de l'état de droit. La situation est aggravée par la crise climatique qui s'amplifie et des rapports récents montrent que les effets sont plus prononcés. Ainsi, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Sharm el-Sheikh, en Égypte, sera pour l'Afrique une occasion unique de plaider en faveur d'un accord équitable pour le continent dans le domaine des changements climatiques.

38. En ce qui concerne le dividende démographique, la situation des jeunes en Afrique reste préoccupante : ils sont inquiets de leur avenir et incertains du rôle qu'ils peuvent jouer dans la prise de décision et qui reste à définir. Il importe de leur redonner espoir, conformément aux aspirations énoncées dans le Programme commun, tant au niveau économique qu'au niveau politique.

III. Travailler ensemble pour l'Afrique : points saillants des principales activités conjointes relatives à l'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Réaliser ensemble le Cycle de conférences sur l'Afrique

39. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA, l'UNESCO et le Département de la communication globale ont, avec la Commission de l'Union africaine, uni leurs forces en tant que membres du groupe de travail préparatoire chargé d'organiser la quatrième série du Cycle de conférences sur l'Afrique, la manifestation phare du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique.

40. Lancé en 2018, le Cycle de conférences sur l'Afrique est une plateforme interactive destinée aux responsables politiques et aux décideurs, aux représentants de la société civile, aux experts et aux universitaires pour débattre des défis et des opportunités qui se présentent au continent africain. Au fil du temps, les conférences sont devenues un instrument important pour mettre en œuvre le mandat de plaidoyer mondial du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique au niveau et pour compléter les efforts de recherche de consensus de la CEA au niveau régional.

41. La manifestation phare s'est déroulée tout au long du mois de mai 2021, parallèlement à d'autres, organisées à l'occasion du « Mois de l'Afrique », sur le thème « Identité et appropriation culturelles : refaçonner les états d'esprit ». Elle était rattachée au thème de l'année de l'Union africaine : « Arts, culture et patrimoine : des leviers pour construire l'Afrique que nous voulons ». Le thème général de l'Union africaine et du Cycle de conférences sur l'Afrique était également lié à l'aspiration 5 de l'Agenda 2063 et sous-tendu par plusieurs objectifs de développement durable, notamment les objectifs 4 et 16, concernant la promotion d'une culture de paix et de diversité.

42. La manifestation a débuté par une série d'activités dont le point d'orgue a été un forum de politique publique de trois jours axé sur des conversations et des activités organisées autour de trois sous-thèmes, à savoir : promouvoir une paix durable pour le développement : tenir compte de l'histoire ; mettre la culture et le patrimoine au service de la transformation économique ; et développer le capital humain : libérer le potentiel de la culture et du patrimoine.

43. Les débats et conversations politiques ont tourné autour de la question de la libération du potentiel transformateur de la culture pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable et pour mieux reconstruire, en

particulier après la pandémie. Les participants et les intervenants ont partagé leurs réflexions et leurs idées sur les moyens de relever bon nombre de défis et fait une analyse approfondie et des recommandations sur la manière de faire face aux nouvelles réalités africaines dans un contexte culturel.

B. Promouvoir les liens entre paix, sécurité, droits de l'homme, affaires humanitaires et développement.

44. L'Afrique a enregistré des progrès louables dans la promotion de la paix et de la sécurité. Il est toutefois de plus en plus évident que les menaces posées par d'autres sources de violence, telles que les activités d'agents armés non étatiques et la montée du terrorisme et de l'extrémisme, ont commencé à miner et à affaiblir les structures étatiques. On observe également une tendance croissante au révisionnisme constitutionnel, plusieurs pays ayant modifié la limitation du nombre des mandats. La contestation sociale est devenue plus fréquente, entraînant la résurgence des coups d'État. De nombreux pays ont connu des mouvements de protestation, en particulier parmi les jeunes, ce qui est le reflet de leur mécontentement croissant face à l'exclusion politique et économique. Sur le plan institutionnel et réglementaire, il n'y a pas eu, dans de nombreux pays, d'amélioration notable dans la situation des droits de l'homme et l'accès à la justice, en particulier pour les femmes.

45. C'est dans ce contexte morose que le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a organisé deux ateliers sous-régionaux en ligne en partenariat avec la CEA, le Département de la communication globale et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le premier atelier organisé pour les sous-régions de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est a eu lieu les 8 et 9 juin 2021, et le deuxième pour l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest les 10 et 11 juin 2021.

46. Les ateliers faisaient partie des activités mises en œuvre dans le cadre du projet financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour la paix et le développement, dans le dessein de renforcer la capacité des décideurs africains à concevoir et à mettre en œuvre des politiques promouvant les liens entre paix, sécurité, droits de l'homme, affaires humanitaires et développement. Ils ont réuni un grand nombre de participants issus d'un large éventail de secteurs, notamment les ministères des finances, de l'administration territoriale, des droits de l'homme, des affaires sociales et des affaires étrangères, ainsi que des représentants des missions permanentes africaines auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. L'Union africaine, y compris son Agence de développement, et les communautés économiques régionales ont également participé à l'atelier aux côtés d'entités des Nations Unies.

47. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique a mené, auprès des gouvernements et des organisations de la société civile du continent, une enquête pour chercher à connaître les points de vue africains sur l'approche des liens. Les résultats de l'enquête ont permis d'établir une évaluation préliminaire du degré de connaissance et de compréhension des liens au niveau national, à partir de laquelle un projet de manuel de formation a été élaboré et présenté lors des ateliers. La CEA a également réalisé trois études sous-régionales en Afrique du Nord, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, puis en Afrique australe et en Afrique de l'Est, sur les liens entre les piliers du développement, de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et des affaires humanitaires, en vue de promouvoir la mise en œuvre synergique, complémentaire et conjointe des interventions.

48. Les ateliers, qui ont comporté des discussions approfondies en plénière et en petits groupes sur les études sous-régionales de la CEA et les études de cas de pays, ont permis de conclure que, compte tenu des défis et des lacunes

mis en évidence au cours des discussions, des efforts supplémentaires s'imposaient dans l'ensemble des secteurs des affaires humanitaires, des droits de l'homme, du développement et de la paix et de la sécurité pour réaliser les aspirations d'une Afrique pacifique, intégrée et prospère, portée par ses populations. Les participants ont validé l'approche des liens entre développement, paix, sécurité, affaires humanitaires et droits de l'homme, confirmant ainsi la réalité incontournable qu'aucun organisme ne saurait à lui seul apporter toutes les réponses qui s'imposent en Afrique. Il est nécessaire d'harmoniser les stratégies et les cadres existants qui favorisent la mise en œuvre de ces liens. Il est également nécessaire d'associer toutes les parties dès le départ, notamment les autorités locales et les organisations à la base, l'objectif étant d'assurer une plus grande transparence dans les organisations de faire en sorte que les actions menées restent conformes aux politiques lors de la mise en œuvre de l'approche des liens.

49. Les questions et recommandations liées à l'action humanitaire, à la gouvernance et à la nouvelle dimension relative aux changements climatiques seront adoptées pour enrichir l'évaluation préliminaire et le manuel de formation, qui seront officiellement lancés lors d'une plateforme mondiale en 2022. Le manuel de formation fera l'objet d'un cours de formation en ligne et sera accessible à tous les États membres africains.

50. Le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la CEA, le Département de la communication globale et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement prévoient également de mettre au point un module sur l'approche des liens en partenariat avec l'Institut africain de développement et de planification économique de la CEA, sis à Dakar, et d'organiser, courant 2022, un programme de formation à l'intention des parties prenantes africaines clés ciblées.

IV. Collaboration entre l'Agence de développement de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour accélérer la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063

A. Mémoire d'accord entre l'Agence de développement de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique

51. L'Agence de développement de l'Union africaine et la CEA ont signé un mémorandum d'accord triennal révisé le 26 septembre 2021 à New York, à la Mission permanente d'observation de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, en marge de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Cet instrument important a été signé par Ibrahim Assane Mayaki, Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine, et Vera Songwe, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique.

52. Le mémorandum définit six domaines de collaboration : résilience climatique et gouvernance, durabilité environnementale et gestion des ressources naturelles, énergie durable, le lien entre énergie, eau et alimentation et autonomisation des communautés rurales, gestion et évaluation des connaissances, et développement humain et institutionnel, science, technologie et innovation, intégration économique, macroéconomie et politique de gouvernance, et création de richesses et industrialisation.

53. Un atelier a également été organisé les 20 et 21 janvier 2022 sur l'opérationnalisation du mémorandum et de son plan de travail triennal. Les directeurs et chefs de division des deux institutions ont défini, pour la première année de mise en œuvre, les principaux résultats à atteindre qui feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation pour atteindre les objectifs stratégiques fixés aux niveaux continental et mondial pour la transformation socio-économique et le développement durable de l'Afrique.

54. Le 22 janvier 2022, de hauts fonctionnaires des deux organisations ont arrêté les principes à suivre pour donner un contenu concret à la relation, notamment le cadre de suivi-évaluation proposé. Les directeurs des différents domaines thématiques prioritaires sont convenus de réduire encore le nombre de résultats et d'activités connexes, afin de pouvoir se concentrer sur les fruits les plus faciles à cueillir. Reconnaissant qu'outre les programmes phares institutionnels qu'ils avaient à mettre en œuvre dans le cadre de leurs mandats respectifs, il existait des domaines thématiques de convergence, ils sont en outre convenus de lancer des réunions techniques consultatives. Dans l'intervalle, les points de contact désignés ont été invités à élaborer une feuille de route et un plan de travail qui seront finalisés après des consultations bilatérales. Cette activité est toujours en cours.

55. Les participants à l'atelier ont reconnu qu'en matière de budget ordinaire, l'Agence de développement de l'Union africaine et la CEA avaient des capacités assez limitées pour intervenir avec efficacité et impact dans tous les États membres de l'Union africaine. En servant le continent, les deux institutions sont convenues de parler d'une seule voix et de tirer parti de la dimension mondiale de l'architecture de développement des Nations Unies pour faire avancer les objectifs poursuivis par le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Ainsi, pour structurer leur collaboration en cours qui a été formalisée dans le mémorandum d'accord révisé, une entente fondée sur les avantages comparatifs de chacune des deux institutions et assortie d'un calendrier et d'un processus d'établissement de rapports sera essentielle dans leurs domaines de convergence en 2022.

B. Semaine du Programme de l'Union africaine pour le développement des infrastructures en Afrique

56. Depuis la première Semaine du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en 2015, le Programme de développement des infrastructures en Afrique est devenu non seulement un forum clé d'accélération de la mise en œuvre d'infrastructures en Afrique, mais aussi un moyen d'établir des liens entre la mise en place d'infrastructures et les thèmes de développement clés que sont l'intégration régionale, la croissance économique transformatrice et créatrice d'emplois. Le programme combine initiatives d'infrastructures continentales et plans directeurs régionaux dans un programme cohérent d'investissement dans les infrastructures, assorti d'une stratégie de mise en œuvre et d'un portefeuille de projets prioritaires. La deuxième phase du plan d'action prioritaire du programme porte sur le développement des infrastructures dans les secteurs des transports, de l'énergie, des technologies de l'information et des communications, et des ressources en eau transfrontalières.

57. En tant que membre du secrétariat de la deuxième phase du plan d'action prioritaire, la CEA a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies à l'appui des efforts menés par l'Agence de développement de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine pour organiser la septième Semaine du Programme de développement des infrastructures en Afrique, à Nairobi du 28 février au 3 mars 2022, sur le thème « Mettre l'Afrique sur une base solide pour la reprise, la croissance et la résilience grâce aux infrastructures ». Cette septième édition de la Semaine a permis de réunir les partenaires du projet et

d'obtenir l'adhésion des parties prenantes et des initiateurs de projets aux approches pratiques de la réalisation des projets du programme, ainsi que d'examiner les stratégies de financement des 69 projets retenus pour la deuxième phase du plan d'action prioritaire.

58. En tant que partenaire de l'Agence de développement de l'Union africaine et partie intégrante du paysage régional, la CEA a contribué aux discussions de la Semaine dans les domaines suivants : premièrement, l'accélération de la mise en œuvre du Marché unique du transport aérien en Afrique ; deuxièmement, le potentiel d'investissement du corridor de transport Lamu — Soudan du Sud — Éthiopie vers l'Afrique centrale et au-delà ; troisièmement, la Zone de libre-échange continentale africaine et la demande d'infrastructures et de services de transport ; quatrièmement, le renforcement de la résilience climatique dans les projets de la deuxième phase du plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique avec la Facilité d'investissement pour la résilience climatique en Afrique ; et, cinquièmement, les partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures, à partir des conclusions préliminaires de six évaluations nationales menées au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Kenya, au Malawi, en Ouganda et en Zambie.

59. Dans le communiqué adopté à l'issue de la Semaine, les participants ont félicité la CEA pour le soutien qu'elle apporte et demandé que dans le cadre de ce partenariat, un appui technique continue d'être fourni aux initiatives continentales phares, en particulier pour la mise en œuvre des projets de la deuxième phase du plan d'action prioritaire et des projets phares de l'Agenda 2063.

V. Conclusion : difficultés rencontrées et enseignements tirés

60. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a fait des progrès louables. Il est toutefois nécessaire d'aligner les priorités des coalitions d'opportunités et de thèmes sur celles définies par les coordonnateurs régionaux et les équipes de pays des Nations Unies dans les enquêtes menées par le Bureau de la coordination des activités de développement et également par l'Union africaine, pour que la mise en œuvre du programme de réforme l'Organisation des Nations Unies au niveau régional soit en phase avec le programme de développement du continent et des États membres.

61. La Plateforme doit jouer un rôle clé pour faire avancer la réalisation des objectifs de développement durable ; en remontant le temps, elle doit hiérarchiser les étapes à suivre chaque année, sans laisser la possibilité de reporter la moindre action (activités non achevées). Elle doit faire porter l'essentiel de son action sur la planification, la modélisation et les scénarios afin de garantir des réponses graduées. Tout ralentissement des progrès vers la réalisation des objectifs devrait être considéré comme une des conséquences particulièrement fâcheuses de la pandémie de COVID-19. Il est également nécessaire de galvaniser les principaux donateurs et partenaires.

62. Au nombre des propositions formulées dans le rapport « Notre Programme commun » figurent les possibilités de garantir une mise en œuvre plus rapide et de tirer le meilleur parti de son effet de levier. Pour donner une forte impulsion à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la Plateforme peut reprendre quelques autres questions abordées dans le Programme commun, comme la protection sociale et le contrat social et le recalibrage de l'architecture financière, de paix et de sécurité en vue du règlement de conflits complexes. Il conviendra également de renouer le dialogue avec les jeunes et les générations futures en faisant en sorte que les

plateformes des parties prenantes soient mieux positionnées pour les efforts futurs.

63. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique est passée de sa phase de construction à sa phase de consolidation de l'appropriation et de concentration sur les moyens de mieux répondre aux besoins, avec rapidité et efficacité. Pour y parvenir et pouvoir agir collectivement et individuellement en tant qu'Organisation des Nations Unies en Afrique, une feuille de route très claire et la mise en place de partenariats s'imposent.
